

DEC120534INSIS

Décision portant nomination de la directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°5270 intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon » – Mme Catherine BRU-CHEVALLIER

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5270 intitulée Institut des Nanotechnologies de Lyon et nommant M. Guy HOLLINGER, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Catherine BRU-CHEVALLIER, directrice de recherche, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2012 et jusqu'au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Guy HOLLINGER.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Nomination **DEC112657DR07** d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur¹, **Monsieur Jérôme ADRIEN** a obtenu l'attestation de renouvellement de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option **sources scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules** délivrée par le l'APAVE le 07/09/2011.

Après avis favorable du CSHS (à défaut du conseil de laboratoire) en date du 22.01.2012, **Monsieur Jérôme ADRIEN** est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 5510 à dater du(et ce jusqu'au 06/09/2016).

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du **07/09/2011**, date de validation de sa formation (la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

(Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions et moyens mis à disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées l'étendue de leurs missions respectives est à préciser).

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Fait à Villeurbanne, le 6 décembre 2011

Le Directeur de l'unité mixte de recherche n°5510

Signature :


J. COURBON
Directeur de MATEIS

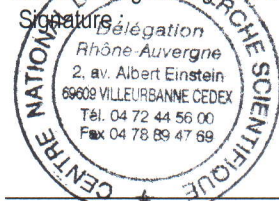
 **10 MAI 2012**
Le Président de l'INSA de Lyon – ou son délégataire

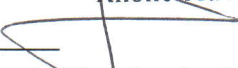
Signature : Pour le Directeur et par délégation,
Le Directeur Général des Services
de l'INSA de Lyon

L'Ingénieur Hygiène et Sécurité
INSA de Lyon


Jean Paul MARMOUL

Georges ROQUEPLAN
Visa du Délégué Régional du CNRS Rhône-Auvergne




Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône-Auvergne

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69